



Madame, Monsieur,

Vous souhaitez déposer une demande de Validation des Acquis Professionnels auprès de l'Université Montpellier 3.

Avant de vous lancer dans cette démarche :

- assurez-vous que le diplôme que vous visez est bien délivré par notre établissement
- prenez connaissance de l'ensemble des documents d'information mis à votre disposition sur notre site : sufco.univ-montp3.fr, rubrique "valider ses acquis".

Dans un premier temps, veuillez remplir le dossier de positionnement ci-joint afin de :

- prononcer la recevabilité administrative de votre demande,
- mieux cerner votre projet,
- le présenter à l'enseignant responsable du diplôme.

Ce dossier doit être rempli avec soin, accompagné de l'ensemble des pièces demandées et nous être retourné par courrier aux dates précisées dans le dossier de candidature.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvie ROUMIEUX

Responsable du pôle VA/DAEU

VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP) A L'UNIVERSITE MONTPELLIER III

Année universitaire 2017-2018

Si vous envisagez de poursuivre des études pour lesquelles vous n'avez pas le niveau requis, la Validation d'Acquis Professionnels (VAP) permet d'être dispensé du titre ou niveau requis **pour l'accès au diplôme visé**.
Tous les diplômes nationaux sont accessibles par la validation des acquis.

1 - L'accueil, information, orientation

Un premier niveau d'information est disponible sur le site du Sufco : sufco.univ-montp3.fr, rubrique : Valider ses Acquis.

2 - Le dossier de positionnement et l'avis

Il est accompagné de nombreux documents qui vont vous aider à formuler votre demande :

- les textes réglementaires de la VAP,
- une liste des documents à produire.

3 - L'engagement et le déroulement de la démarche

Les demandes qui relèvent de la VAP sont examinées sur dossier uniquement par une commission pédagogique. La décision VAP vous sera communiquée par courrier.

4 – Le calendrier

Dépôt des dossiers de demande de VAP au SUFCO jusqu'au 15 septembre.
Commissions pédagogiques : 1^{ère} semaine d'octobre.

5 – Inscription en Doctorat

Dépôt du dossier d'inscription aux Ecoles Doctorales accompagné de l'avis favorable de la commission VAP.

6 - Le tarif

VAP → 150 € (+ droits d'inscription à l'Université ou tarif de la formation en formation continue)

LA VALIDATION DES ACQUIS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Un dispositif pour optimiser votre parcours

Validation pour l'accès

(Articles D 613-38 à D 613-50 du code de l'éducation)

Objectif Permettre l'accès à une formation universitaire sans avoir le diplôme normalement requis en prenant en compte l'expérience professionnelle, les formations suivies et « les connaissances et aptitudes acquises hors de tout système de formation ».

Public Toute personne souhaitant accéder aux différents niveaux de l'enseignement supérieur avec deux conditions restrictives :

1- *Les candidats non titulaires du baccalauréat doivent avoir interrompu leurs études initiales depuis 2 ans minimum et être âgés de 20 ans au moins.*

2- *Les candidats en cas d'échec à une année de formation ne peuvent demander la validation de celle-ci avant trois ans.*

Dossier Chaque candidat peut déposer autant de dossiers qu'il le souhaite. La liste des pièces à fournir ainsi que la date de dépôt sont définies pour chaque établissement.

Décision La décision est prise par le Président d'Université sur proposition de la Commission de Validation d'Acquis.

Validation des acquis de l'expérience

(Articles L 613-3 à L 613-6 du code de l'éducation)

Objectif Permettre d'obtenir tout ou partie d'un diplôme délivré, au nom de l'Etat, par un établissement d'enseignement supérieur.

Public Toute personne pouvant justifier d'au moins 1 an d'activités salariées, non salariées ou bénévoles, exercées en continu ou non et **en rapport avec la certification visée.**

Dossier Chaque candidat ne peut déposer qu'une seule demande par année civile pour un diplôme donné et dans un seul établissement (au plus trois demandes par année civile pour trois diplômes différents). Le dossier doit retracer l'ensemble des activités du demandeur et mettre en lien ses expériences avec les savoirs et compétences propres au diplôme visé.

Décision Le jury de validation « détermine les connaissances et les aptitudes qu'il déclare acquises » après avoir auditionné le candidat.

Si la validation est partielle, le jury précise la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.

La décision est transmise au Président de l'Université qui la notifie au candidat.

Les deux dispositifs peuvent être utilisés conjointement pour réduire le plus possible les parcours de formation.

NOM, PRENOM :

ELEMENTS NECESSAIRES A VOTRE DEMANDE DE VAP-DOCTORAT

Pour une meilleure lisibilité de votre dossier, veuillez le compléter soigneusement et classer les documents demandés dans **6 rubriques ou sous chemises**.

Sous chemise	Cocher les pièces jointes		<i>Ne pas remplir</i>
1	<input type="checkbox"/>	Dossier de VAP - Doctorat	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Photocopie de votre carte nationale d'identité ou passeport ou livret de famille ou certificat de nationalité française.	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Curriculum vitae (*)	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Lettre d'argumentation de votre demande (*)	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	Le sujet de thèse	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Le projet de recherche (une dizaine de pages + bibliographie)	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Lettre du directeur de thèse	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	Lettre du directeur de l'unité de recherche <i>Le candidat doit préciser s'il souhaite ou non s'inscrire en cotutelle de thèse</i>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	Justificatifs de l'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole (contrats et certificats de travail, attestations d'employeurs).	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	Tout document pouvant faire état de vos acquis (création ou production personnelle, évaluation annuelle,...)	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	Photocopies des diplômes classés et numérotés en référence à la partie 1.A du dossier. (les candidats titulaires de diplômes étrangers doivent en fournir la traduction certifiée)	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	Justificatifs des formations (<i>hors diplômes obtenus</i>) : programmes détaillés, volumes horaires, relevés des notes, classés et numérotés en référence à la partie 1.B du dossier.	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	Un chèque de 150€ à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Paul-Valéry accompagné d'une lettre adressée au Président de l'université Paul-Valéry dont le modèle est joint au dossier. Vous pouvez également régler ces frais par virement bancaire en nous contactant afin d'obtenir le RIB de l'université.	<input type="checkbox"/>

(*) ces documents seront dactylographiés

La liste des pièces demandées n'est pas limitative et le candidat peut compléter sa demande par tous documents susceptibles d'éclairer l'établissement sur la nature et le niveau de ses connaissances, ses acquis et ses apprentissages.

Réservé à l'administration :

Instruit le

Signature

Dossier à adresser
A l'attention du pôle VA/DAEU

SUFCO - UNIVERSITÉ PAUL-VALÉRY
Bât B / 4^e étage - Route de Mende - 34199 MONTPELLIER - CEDEX 5

Ouvert au public les lundi, mardi, jeudi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et le vendredi : de 9h à 12h30

IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 septembre 2017

1 - VALIDATION DES ÉTUDES ANTERIEURES

Candidats titulaires de titres, diplômes universitaires ou autres, français ou étrangers.

VOS ACQUIS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

Détail des années d'études effectuées et qui ont donné lieu à une validation ou à l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat professionnel :

	ANNEE	ETABLISSEMENT FREQUENTE -libellé exact et adresse-	NIVEAU DU DIPLOME *	INTITULE PRECIS DU DIPLOME
1				
2				
3				
4				
5				
6				

* niveaux : V = CAP-BEP IV = BAC III = BAC+2 II = BAC+ 3 ou 4 I ≥ BAC+ 5

Avez-vous été inscrit(e) depuis moins de trois ans dans une formation universitaire sans en avoir obtenu la validation ? oui non

Dernière inscription en université française :

VOS ACQUIS DE FORMATION

Citez les différentes formations suivies **en rapport avec la demande**: formation professionnelle continue, personnelle et formation n'ayant pas donné lieu à une validation.

	DATES	INTITULE	NIVEAU (éventuellement)	VOLUME HORAIRE	ORGANISME (nom, adresse)
1					
2					
3					
4					

2 - VALIDATION DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Précisez les fonctions exercées, indiquez le niveau de responsabilité et joignez les documents justificatifs (fiche de poste, attestation d'employeur, appréciation de chef de service, ...)

	ANNEE	LIEU D'EXERCICE entreprise, adresse (précisez la dimension de l'entreprise et son activité principale)	FONCTIONS, MISSIONS, ACTIVITES
1 dernière expérience			
2 avant dernière expérience			
3			
4			
5			
6			
		DUREE TOTALE DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES EN ANNEE ET EN MOIS	

Cette rubrique peut être développée sur une ou plusieurs feuille(s) complémentaire(s) jointe(s) au dossier

MODELE DE LETTRE DE DEMANDE DE VALIDATION
DES ACQUIS PROFESSIONNELS

à reproduire

NOM :
Prénom :
Adresse :

Monsieur le Président de l'Université

Date :

Monsieur le Président,

Conformément aux textes réglementaires relatifs à la Validation d'Acquis applicables dans l'Enseignement Supérieur, je souhaite pouvoir candidater ou m'inscrire au : **intitulé du diplôme** au titre de l'année 2017/2018.

Je n'ai pas le titre exigé et je demande une dispense **du diplôme requis** pour y accéder en application des articles D 613-38 à D 613-50 du code de l'éducation.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Signature :

Employer le verbe candidater pour les entrées en formation à sélection.